

Programme de la Formation

Le paysage des projets d'architecture : Une boîte à outils pour les architectes

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
MODULE 1 : passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.	mardi 4 décembre 2018	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
MODULE 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.	mardi 4 décembre 2018	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
MODULE 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage.	mercredi 5 décembre 2018	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
MODULE 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.	mercredi 5 décembre 2018	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour la 1ère fois, ALFA propose un programme en **4 modules à la carte** afin de convenir au plus grand nombre.

Ce programme a été spécialement conçu à destination des architectes car, lors de petits programmes ou en marchés privés (marché du particulier par exemple), l'enveloppe budgétaire ne permet pas forcément aux maîtres d'ouvrage de compléter son équipe de maîtrise d'œuvre avec un paysagiste.

Dans d'autres cas, la surface à aménager ne nécessite pas l'intervention d'un professionnel du paysage.

Or, l'aménagement paysager est complémentaire du programme architectural tout en le mettant en valeur. Il apparaissait donc, fort de ces constats, impératifs à ALFA de créer une formation sur cette thématique extrêmement importante.

Contexte

A destination des architectes dont la pratique induit des questions d'inscription de leurs projets dans un paysage urbain ou rural, dans des conditions où des proportions qui ne permettent pas toujours l'intervention d'un partenaire paysagiste. Il est donc utile de passer en revue les principaux enjeux, les écueils récurrents, les questions auxquelles les architectes devront faire face dans l'élaboration de leur projet et sa réalisation.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

PRISE EN CHARGE

FIF-PL : Maximum 350€/jour selon les critères *

ACTALIANS : Formation labellisée - prise en charge maximum 315€/jour + Frais de salaire *

* Faites votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez

Nouveau : Frais de gestion (obligatoires)

Ces frais de gestion comprennent les frais administratifs liés aux inscriptions (rédaction des contrats, attestations...) ainsi que les frais d'organisation et accueil

Repas : les stagiaires s'inscrivant en 1/2 journée peuvent s'inscrire aux repas aux mêmes conditions que les stagiaires s'inscrivant aux 2 jours entiers

PUBLIC CIBLE

Architecte, collaborateur et employé d'agence faisant de la prescription

PRÉREQUIS

Faire de la prescription

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de présence

Module

MODULE 1 : passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 4 décembre 2018, 09h00 - 12h30

Lieu : MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

FORMATEUR(S)

VOIRIOT Etienne

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas et échange d'expérience
- Documents pédagogiques
- Théorie-pratique
- Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

PROGRAMME

Le contexte : passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.

- La topographie : la gestion des pentes, les raccords aux limites de parcelle, les effets de talutage...
- Gestion des eaux pluviales : l'intégration de cette contrainte dans le dessin du projet, différentes façons d'infiltrer l'eau
- Traitement des limites : thème fondamental dans les projets de paysage la conception de la limite exprime le rapport du projet à son contexte
- Usages des espaces publics : souvent peu considéré dans les documents de programmation, les usages de l'espace public sont très souvent portés par le projet de paysage.

Module

MODULE 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 4 décembre 2018, 14h00 - 17h30

Lieu : MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas et échange d'expérience
- Documents pédagogiques
- Théorie-pratique
- Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

PROGRAMME

Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.

- Qualité du substrat : la terre végétale est une ressource précieuse qui conditionne une part importante de la réussite des projets de plantation, sa manipulation, sa préservation voire sa reconstitution doivent se faire avec soin.
- Principe de plantations : le choix en pépinière, le transport, la préparation de la fosse de plantation, les soins divers, se familiariser avec les enjeux d'utilisation du végétal.
- Cycle de vie : les besoins en termes d'exposition, d'entretien...

Module

MODULE 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage.

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mercredi 5 décembre 2018, 09h00 - 12h30

Lieu : MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas et échange d'expérience
- Documents pédagogiques
- Théorie-pratique
- Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

PROGRAMME

MODULE 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage

- Les bétons et leurs traitements
- Les pierres naturelles
- Le bi-couche
- Le stabilisé

Module

MODULE 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mercredi 5 décembre 2018, 14h00 - 17h30

Lieu : MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Prendre connaissance des matières premières qui alimentent la démarche et le métier de paysagiste pour en apprécier les enjeux et savoir agir en conséquence.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas et échange d'expérience
- Documents pédagogiques
- Théorie-pratique
- Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

PROGRAMME

MODULE 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.

- Le stationnement : la tentation du tout parking
- Les jeux pour enfants : un ovni dans le projet
- La prairie fleurie : le mythe du mouvement perpétuel
- Le jardin sans entretien : même les conifères perdent leurs feuilles...

...

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
ALFA – Association Lorraine de Formation des Architectes et des Acteurs du Cadre Bâti 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
03.83.17.17.24 - alfa@archilink.com

FORMATION : Le paysage des projets d'architecture : Une boîte à outils pour les architectes

Module	Dates	Lieux
MODULE 1 : passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.	mardi 4 décembre 2018, 09h00 - 12h30	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
MODULE 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.	mardi 4 décembre 2018, 14h00 - 17h30	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
MODULE 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage.	mercredi 5 décembre 2018, 09h00 - 12h30	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy
MODULE 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.	mercredi 5 décembre 2018, 14h00 - 17h30	MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 14/11/2018
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE : Oui / Non **Architecte DPLG /HMONP :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

Nom de l'organisme de prise en charge :

- CROA Lorraine
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : MODULE 1 : passage en revue des enjeux de connexion du projet avec son environnement.		3.5h / 0,50 jour	
Coût pédagogique	Module 1/2 journée	170,00 € HT / 204,00 € TTC €
	4 modules d'1/2 journée	590,00 € HT / 708,00 € TTC €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	10,00 € HT / 12,00 € TTC 12,00 €
	Repas jour 1	20,00 € HT / 24,00 € TTC €
Module 2 : MODULE 2 : Le végétal : éléments de connaissances de ce matériaux vivant dans le projet.		3.5h / 0,50 jour	
Coût pédagogique	Module 1/2 journée	170,00 € HT / 204,00 € TTC €
	4 modules d'1/2 journée	590,00 € HT / 708,00 € TTC €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	10,00 € HT / 12,00 € TTC 12,00 €
	Repas jour 1	20,00 € HT / 24,00 € TTC €
Module 3 : MODULE 3 : Les revêtements de sol : principaux matériaux à disposition du projet de paysage.		3.5h / 0,50 jour	
Coût pédagogique	Module 1/2 journée	170,00 € HT / 204,00 € TTC €
	4 modules d'1/2 journée	590,00 € HT / 708,00 € TTC €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	10,00 € HT / 12,00 € TTC 12,00 €
	Repas jour 2	20,00 € HT / 24,00 € TTC €
Module 4 : MODULE 4 : Les écueils : les demandes récurrentes et les idées reçues auxquelles le concepteur est confronté.		3.5h / 0,50 jour	
Coût pédagogique	Module 1/2 journée	170,00 € HT / 204,00 € TTC €
	4 modules d'1/2 journée	590,00 € HT / 708,00 € TTC €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	10,00 € HT / 12,00 € TTC 12,00 €
	Repas jour 2	20,00 € HT / 24,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA.

ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.

Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉGLEMENT

- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.

- Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :

ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 NANCY

Tél : 03 83 17 17 24

E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org

- Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

- Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.

A la signature du bulletin d'inscription, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales applicable au 1er janvier 2015, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libérale, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

- Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

- Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

- A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, attestation de fin de formation, feuille d'émargement ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4 - TARIFS

- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.

- ALFA est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 20%)

- Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) : 50% du tarif de base, et aux demandeurs d'emploi : prix sur demande.

- Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.

5 - DÉLAIS DE RETRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6 - REPORT - ANNULATION - ABSENCE

Du fait d'ALFA :

- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

- En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.

- Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.

- La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

- L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...)

et accompagnée des feuilles d'émargement (sur demande), totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

7 - RÈGLEMENT DE LITIGE

- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.